



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Transition écologique
pour les TPE/PME du secteur
alimentaire

Dispositifs pour la transition écologique des TPE-PME

		Conseil, Accompagnement	Financement de projets	Visibilité clients, réseau et partage	RH, formation
Pack Eco-conception	 				
Entreprises engagées dans la transition écologique/guichet	 				
Entreprises engagées dans la transition écologique/soutien à l'industrialisation et à la commercialisation	 				
Accélération de la transition écologique des TPE (CMA & CCI)	 				
Diag Eco flux (PME)	  				
TPE gagnantes (CMA & CCI)	 				
Climatomètre	 				
Service d'accompagnement à la rénovation énergétique					
Fonds décarbonation (ADEME & ASP)	 				
Prêts Verts	  				
Crédit d'impôt pour les investissements de rénovation des bâtiments du secteur tertiaire					
Coq Vert	  				
Volontariat Territorial en Entreprise Vert (Bpifrance)	 				



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Focus sur 2
mesures
éligibles pour
le secteur
alimentaire

Objectif : aider les entreprises à faire évoluer leur stratégie de développement en cohérence avec la transition écologique.

- **Pack éco-conception** : **35 M€** pour les actions et investissements dans l'écoconception des produits et services développés par les PME, associations...
- **15 M€ pour la mise en place d'actions d'accompagnement des entreprises** engagées pour la transition écologique (EETE) pour la commercialisation de solutions innovantes



Pack éco-conception

Pack en cours de validation – annonces de l'ADEME imminentes !

Plusieurs mesures : aap R&D, diagnostics, études...

Entreprises Engagées pour la Transition Ecologique

AAP du 21/12/2020 au 15/02/2021 (première clôture), puis avril 2021.
Soutien au lancement de l'industrialisation et la commercialisation (15 M€)

L'appel à projets permet de soutenir des Projets de PME qui ont pour objectif **d'industrialiser et de commercialiser des innovations récentes déjà développées (produits, solutions, organisations)** dans les domaines liés à la transition écologique et énergétique.

Les Projets de PME sélectionnés doivent :

- démontrer leur capacité à **toucher le marché potentiel** (en France comme à l'international) ;
- présenter des **externalités positives pour l'environnement**.

Les Projets lauréats de cet appel à projets bénéficieront d'une aide forfaitaire de **100 000 euros** sous forme de subvention (budget de **250 000 euros minimum**).

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus est **rapide** (environ 8 semaines après la date de clôture).

Le dossier de dépôt est **condensé** (10 pages maximum).

Les porteurs expliquent en quoi leur Projet s'inscrit dans **une démarche industrielle et commerciale globale crédible** dont le coût total sera chiffré et ils décrivent le marché accessible et visé, ainsi que l'impact environnemental de leur Projet selon les critères d'éco conditionnalité mentionnés dans le dossier de candidature.

Evaluation des dossiers sur les **critères** listés ci-dessous : Produits et solutions permettant d'industrialiser et commercialiser une innovation (la phase d'innovation n'est pas éligible) ; Contribution à la transition écologique et énergétique ; Pertinence du business plan ; Capacité du porteur à mener à bien le Projet, assurer son déploiement et accéder aux marchés visés ; Retombées économiques et emplois sur les territoires ; Plan de financement du Projet et de la démarche globale.

Répondre aux critères de définition de la petite et moyenne entreprise au sens de la réglementation européenne ; déposé par un porteur unique ; réaliser le Projet sur une durée de 18 mois maximum ...

Il est vivement conseillé de contacter l'ADEME, en amont du dépôt pour tous renseignements ou conseils relatifs au montage de votre dossier.

Les dossiers sont adressés uniquement sous forme électronique via la plateforme DEMATISS jusqu'à la date de clôture finale : <https://appelsaprojets.ademe.fr/>

Les dossiers arrivés après la date de clôture de l'appel à projets ainsi que les dossiers incomplets ne sont pas recevables.

L'ADEME est à la disposition des porteurs de Projets pour toute question en amont de la soumission (aap.eete@ademe.fr).

Bon diagnostic carbone

AAP du 15/12/2020 au 29/01/2021

Le taux d'aide apportée par l'ADEME sera de 90% des dépenses éligibles.

Liste des
lauréats
dans 4-6
semaines

Qui : organismes éligibles peuvent être publics, associatifs et/ou privés (ex : chambre d'agriculture, coopérative agricole, association de développement agricole, institut technique agricole, syndicat agricole, IAA, interprofession, GIEE, CIVAM...).

Quoi : concerne l'accompagnement d'agriculteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions pour relever les défis du changement climatique, ceci sur la base d'un **diagnostic** préalable des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel de stockage de carbone au sein de leur exploitation.

Les projets retenus contribueront au transfert et à l'acquisition des connaissances sur les enjeux climatiques dans le secteur agricole. Ils permettront également le **déploiement des méthodes du Label Bas Carbone** (et aller au-delà du diagnostic) dans ce secteur.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME propose un webinaire de présentation des appels à projets associés **le mardi 9 février à 16h30.**

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/>

Plateforme France Transition Ecologique
(d'ici l'été 2021)

Commissariat Général au Développement Durable

CGDD

Janvier 2021

loic.agnes@developpement-durable.gouv.fr

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Commissariat général au développement durable
Tour Séquoia
92055 La Défense cedex